

# BULLETIN MUNICIPAL – N° 3 – JUIN 2025

## COMMUNE DE BELRUPT-EN-VERDUNOIS

☎ : 03 29 86 50 27 / ✉ : [mairie.belrupt55@wanadoo.fr](mailto:mairie.belrupt55@wanadoo.fr)

Site internet : [www.belrupt-en-verdunois.fr](http://www.belrupt-en-verdunois.fr)

Suivez-nous sur notre page Facebook : Mairie de Belrupt en Verdunois

Et grâce à l'application PanneauPocket sur smartphone

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

### COLLECTE DES SACS JAUNES : ÇA CHANGE AU 1<sup>ER</sup> JUILLET

*A partir du 1 juillet, les sacs jaunes seront collectés en porte à porte, **chaque semaine** – toujours dans la nuit du dimanche au lundi. Et non plus une semaine sur deux.*

Rappelons que les sacs jaunes reçoivent les **déchets à recycler** : tous les emballages (sauf le verre qui reste à déposer dans les bornes) – ainsi que tous les papiers et les cartonnettes (les cartons sont à déposer à la déchetterie).

Tous les emballages sont recyclables, quel que soit le matériau (métal, polystyrène, etc.).

Inutile de les laver : il faut les vider et ne pas les emboîter.

La collecte de la poubelle noire (ce qui ne se recycle pas ou ne se réemploie pas) reste fixée une semaine sur deux – dans la nuit du lundi au mardi – les semaines paires). Attention à ce que votre poubelle noire ne déborde pas !

Petit rappel aussi : les déchets qui pourrissent ne se mettent pas dans la poubelle mais dans les composteurs.

Et les textiles, chaussures, maroquinerie, même souillés ou abîmés, se déposent dans les bornes à textile (il y en a à la déchetterie, près des supermarchés, etc.), dans des sacs mais ne pas mettre dans le même sac les textiles et vêtements en bon état et les textiles et vêtements abîmés.

### TOURNOI DE PÉTANQUE ORGANISÉ PAR BELRUPT LOISIRS

Dimanche 17 Août à partir de 10H

Tournoi de pétanque organisé par Belrupt Loisirs

Restauration et buvette sur la place du village

Nombre d'équipes limité

Inscription 10€ par doublette

Réservation au 06.84.91.65.03 ou au 06.21.14.89.05

### LA PAROISSE COMMUNIQUE

Une messe sera célébrée à l'église de Belrupt le samedi 12 juillet à 18 heures, à la suite de la demande de plusieurs paroissiens du village.

### AIMEZ-VOUS RUCKER ?

Le Goruck Club de Belrupt propose des activités de rucking chaque semaine et il participe à des rencontres nationales et internationales.

Il y a quelques semaines, lors d'une rencontre de niveau mondial regroupant 24 équipes, le club de Belrupt s'est classé 3° !

Félicitations et merci de porter haut les couleurs des Louves et des Loups ...

Rappelons que le rucking est une activité de marche avec (ou sans) port de charge, réalisée pour entretenir sa forme dans un esprit de solidarité.

Pour tout contact : Monsieur Clément Moreau 06 33 51 52 54 ou [lafitroom55@gmail.com](mailto:lafitroom55@gmail.com)

## ATTENTION AUX PISCINES !

Si la piscine est avant tout un espace de détente et de relaxation, elle peut aussi être une zone dangereuse, particulièrement pour les enfants en bas âge.

Un matériel adéquat et un comportement attentif sont des éléments nécessaires pour une baignade réussie, et en toute sécurité !

Toutes les piscines existantes doivent être équipées d'un système de sécurité (clôture, détection, couverture, etc.) afin de prévenir le risque de noyade.

Ceux qui possèdent une piscine doivent être en règle avec cet impératif et doivent avoir souscrit une assurance qui précise bien l'existence d'une piscine dans leurs risques (propriété et responsabilité civile).

Seules sont concernées par cette obligation d'équipement les piscines privées à usage individuel ou collectif de plein air, dont le bassin est enterré ou semi-enterré. En cas d'absence d'un dispositif de sécurité normalisé, les propriétaires encourent 45.000 € d'amende.

Ce n'est pas rien !

N'oublions pas : Chaque année, ce sont des dizaines de petits enfants qui se noient dans de telles piscines. Plus d'info sur [www.baignades.sante.gouv.fr](http://www.baignades.sante.gouv.fr) ou [www.inpes.sante.gouv.fr](http://www.inpes.sante.gouv.fr).

### **AUTRE DIFFICULTE AUTOUR DES PISCINES : le bruit !**

Les enfants crient beaucoup lorsqu'ils sont autour ou dans les piscines. Ce qui peut perturber le voisinage : il faut donc les « éduquer » sur ce plan là aussi pour éviter les soucis. Il faut sensibiliser les enfants à l'excès de bruit qu'ils peuvent provoquer.

Rappelons que le bruit est la nuisance la plus mal supportée par les Français.

Certains aiment aussi mettre de la musique – en plus !

Attention là aussi à la gêne occasionnée, car le « tapage nocturne » n'est pas la seule infraction possible : le « tapage diurne », en journée est également interdit. Et amendable ..... ! La musique doit être adaptée en volume – et il faut maîtriser les basses ...

## 2 ROUES ! CONTRÔLE TECHNIQUE OBLIGATOIRE

Les 2 roues, les 3 roues, les quadricycles motorisés sont soumis au contrôle technique obligatoire depuis un arrêté de 2023. En 2025, le premier contrôle technique doit être réalisé pour les engins immatriculés en 2017, 2018 ou 2019. Les engins plus anciens devaient être contrôlés en 2024.

Pour les immatriculations en 2020 et 2021, le premier contrôle devra être fait en 2026.

La durée de validité de ce contrôle est de 3 ans.

## L'ASTUCE DU JOUR

**Comme bien souvent dans le bulletin communal, voici l'astuce du jour proposée par le Groupe Environnement :**

Pour empêcher les limaces de vous embêter dans vos activités de jardinage, il est utile d'entourer l'espace à protéger par un matériau rugueux sur lequel elles ne peuvent pas évoluer : sciure, petits graviers tranchants, par exemple, ou bien des cendres bien sèches, ...

Certains réalisent aussi des pièges à bière qui attirent ces gourmandes et elles se noient.

## L'APPLICATION SMET AU TRI

L'APPLICATION SMET AU TRI est une application gratuite qui donne beaucoup d'informations sur le recyclage des déchets, sur le fonctionnement des déchetteries et leurs horaires d'ouverture, etc.

Il fonctionne depuis plusieurs années à la satisfaction générale mais il va encore s'améliorer prochainement. Pour avoir la nouvelle version, il faudra le télécharger à nouveau pour ceux qui ont l'actuelle version. Pour tout savoir sur le tri des déchets : SMET AU TRI ! C'est gratuit et très pratique. Savez-vous qu'il y a en moyenne plus du tiers de nos poubelles "noires" qui n'a rien à y faire : emballages recyclables, déchets à composter, verre, etc. Améliorer notre tri, c'est aussi un moyen de maîtriser le coût de la collecte et du traitement des déchets.